

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°145/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 35

Membres votants : 41

L'an Deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le jeudi 11 décembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

**Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :**

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE,  
Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

**Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :**

Mmes CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE A.,  
Mrs PINCHON, LEITAO, CARLIER, VIGNON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M.

**Pouvoirs :**

Mr LEITAO donne pouvoir à Mme DUFRENOY,  
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX,  
Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mr DELVILLE,  
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD,  
Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à Mr CARLE,  
Mme CERNEY donne pouvoir à Mr DUCROTOY.

**Secrétaire de séance :** Mr GROSSEL

**OBJET : COLLEGE ALFRED MANESSIER DE FLIXECOURT-CLASSE D 'ORCHESTRE  
AU COLLEGE 2025-PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE**

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence développement culturel exercée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la délibération n°56/2025 du 10 Avril 2025 relative à la participation financière de la Communauté de Communes Nièvre et Somme versée au Collège A. MANESSIER,

Considérant l'engagement du collège A. MANESSIER à adhérer au dispositif départemental intitulé « orchestre au collège » et à ce titre, à transformer une classe du collège en orchestre ; l'orchestre devenant une matière à part entière et les enfants recevant en moyenne 1h de cours d'instrument et 1h de cours d'orchestre par semaine,

Considérant l'engagement du collège A. MANESSIER à inscrire son projet musical « orchestre au collège » dans le projet d'établissement et à assurer le fonctionnement de ce dispositif, dans son intégralité et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant l'engagement du collège A. MANESSIER à mettre en place toute action permettant le rayonnement de sa classe d'orchestre à l'échelle intercommunale et à mentionner le soutien financier de la Communauté de Communes Nièvre et Somme dans le cadre des actions de communication qu'il mettra en place,

En contrepartie des engagements pris par le collège A. MANESSIER sus mentionnés, le Conseil communautaire par délibération en date du 10 Avril 2025 a approuvé le versement d'une participation financière annuelle d'un montant de 5000 euros ; cette participation étant exclusivement allouée au fonctionnement de l'orchestre au collège de FLIXECOURT.

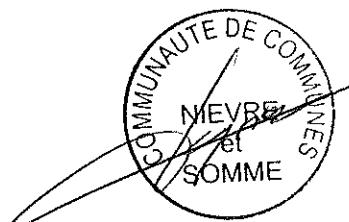
Monsieur le Vice-Président propose aujourd'hui de verser une participation complémentaire et exceptionnelle pour l'année 2025 de 2 500,00 €, le collège accueillant cette année des classes orchestre en provenance de la Guyane.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une participation financière complémentaire de 2500,00 € au collège A. MANESSIER dans le cadre du fonctionnement de l'orchestre au collège de Flixecourt pour l'année 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 décembre 2025 et de sa publication le 24 décembre 2025.

